



# Bureau parlementaire du budget Australie

5<sup>e</sup> réunion annuelle  
des responsables budgétaires des parlements et  
des institutions budgétaires indépendantes des  
pays de l'OCDE

Ottawa, 21 et 22 février 2013

**Phil Bowen, PSM FCPA**  
**Directeur parlementaire du budget**



# Rôle du Bureau du directeur parlementaire du budget (le Bureau)

Informier le Parlement en lui fournissant une analyse indépendante et impartiale du cycle budgétaire, de la politique budgétaire et des conséquences financières des propositions.



# Fonctions du Bureau

- Établir les coûts de politiques à la demande de parlementaires.
  - Ce travail peut être confidentiel, sauf en période électorale.
- Effectuer des analyses de budget à la demande de parlementaires.
  - Ce travail peut être confidentiel.
- Préparer des mémoires en réponse aux demandes de renseignements de commissions parlementaires.
- Réaliser et publier des recherches sur le budget et l'établissement de la politique budgétaire.

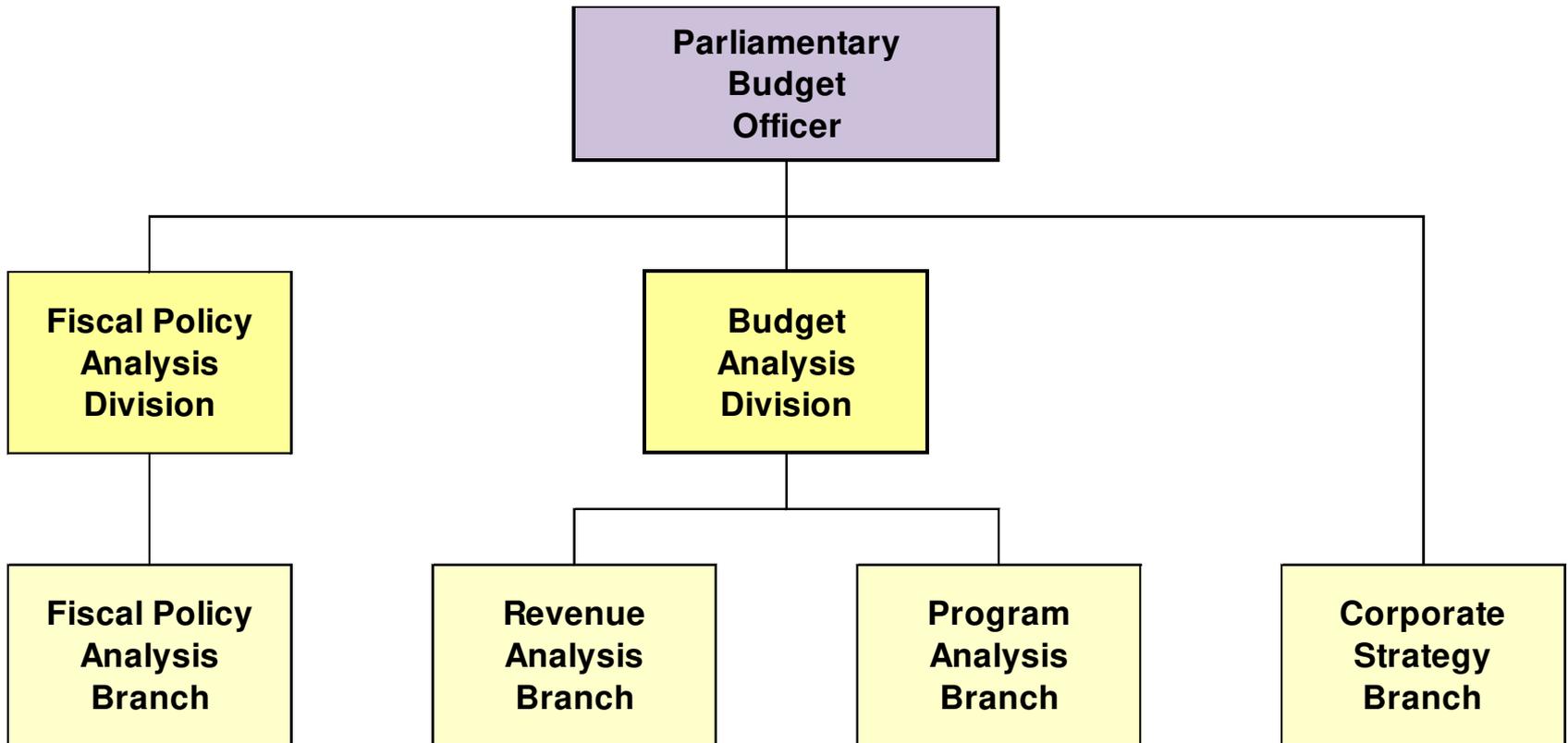


# Début des activités

- Les activités du Bureau ont débuté le 23 juillet 2012.
- L'effectif compte actuellement 24 personnes.
- L'effectif total se situera entre 30 et 35 personnes, et une capacité additionnelle s'ajoutera pendant les années électorales.



# Organigramme des échelons supérieurs du Bureau (traduction suivra)





# Priorités de 2012-2013

- Rendre le Bureau pleinement opérationnel, doté de la capacité de s'acquitter de son mandat d'institution parlementaire indépendante et impartiale, à l'écoute des besoins et efficace.
- Amener le Bureau à gagner la confiance du Parlement comme source précieuse d'analyses du budget et de la politique budgétaire ainsi que d'établissement des coûts pouvant renforcer le processus d'élaboration des politiques et améliorer la transparence du budget et de la politique budgétaire.



# Demandes de services au Bureau

- Le Bureau accepte des demandes de services depuis septembre 2012.
- À ce jour, le Bureau a reçu plus de 200 demandes.
- La majorité des demandes proviennent d'organisations politiques non gouvernementales et portent sur l'établissement confidentiel des coûts de politiques.



# Rôle du bureau dans l'établissement des coûts de politiques

- Le caractère confidentiel des demandes d'établissement des coûts de politiques facilite l'élaboration de politiques mieux étudiées.
- Quand l'établissement des coûts de politiques est réalisé par des spécialistes, le débat public porte davantage sur le fond des politiques plutôt que sur l'exactitude des coûts.



## Publications du Bureau

- Mettent l'accent sur la structure sous-jacente du budget et la viabilité des finances à moyen et à long terme :
  - équilibre structurel du budget;
  - tendances observées dans les grands programmes de dépenses en cours;
  - impacts des dépenses fiscales.



# Accès à l'information

- Le Bureau a un protocole d'entente avec les agences gouvernementales australiennes au sujet de la communication de renseignements.
- Le protocole privilégie la communication ; les refus de communiquer doivent être justifiés par écrit.
- Le protocole contient des dispositions strictes sur le respect du caractère confidentiel des renseignements.
- La Loi sur l'accès à l'information ne s'applique pas au Bureau.



# Obligation de rendre compte

- Rapport annuel au Parlement.
- Dialogue régulier avec la Commission parlementaire mixte des comptes publics et de la vérification.
- Comparutions devant la Commission sénatoriale des finances et de l'administration publique.
- La loi dispose qu'un examen indépendant des activités du Bureau peut être effectué après chaque élection générale.